



U – PANTHÉON - SORBONNE – 1  
UNIVERSITÉ PARIS 1

ÉCOLE DOCTORALE DE PHILOSOPHIE

**PV de la réunion du Conseil de l'école doctorale de philosophie  
réuni en formation plénière le 10 mars 2010**

Étaient présents :

**Membres extérieurs**

Philippe Boulanger, Lionel Naccache

**Directeurs d'équipes de recherche**

Jacques Dubucs, Alain Gras, Annick Jaulin, Jean Salem.

Excusée : Catherine Larrère

**Représentants de l'Université**

Christiane Chauviré, Jean Gayon, Laurent Jaffro, Eric Marquer

**Représentants des étudiants**

Aurélie Knüfer, Bastien Lesage, Alberto Naibo, Esther Rogan

**Représentant du personnel administratif**

Ramine Kamrane

**Invitée (pour le point 5 à l'ordre du jour)**

Chantal Jaquet

La réunion commence à 10h à l'Institut de géographie, rue Saint-Jacques.

**1 - Adoption du procès-verbal du Conseil du 6 novembre 2010**

Après corrections, le Projet de PV est soumis à vote

Nombre de votants	14
OUI	14
NON	0
Abstention	0

Le PV est adopté

Laurent Jaffro se déclare gêné par le fait que les PV des conseils soient mis en ligne sur le site de l'ED. Une discussion s'engage sur ce sujet. Le Conseil reconnaît que la diffusion sans restriction de délibérations sur des personnes prête à discussion. Laurent Jaffro pense par ailleurs qu'il n'est pas nécessaire de diffuser sans restriction des échanges internes qui ne devraient pas dépasser le périmètre de l'ED. On convient de discuter de ce problème et prendre une décision lors d'un prochain conseil.



## 2. Demande d'accréditation à encadrer des thèses dans l'ED de philosophie adressée par M. Gérard Dubey

À la demande de l'intéressé, la demande est reportée à une séance ultérieure.

## 3. Renouvellement du Conseil

Le Conseil devant être renouvelé, J. Gayon indique la procédure.

- Les étudiants étant élus pour une période de deux ans, ceux dont le mandat ne sera pas terminé au moment de la validation du nouveau conseil seront membres d'office.
- S'agissant des membres internes, les directeurs d'équipes sont membres de droit (vu le schéma de Conseil de l'ED de philosophie, et le petit nombre des équipes). En ce qui concerne les représentants de l'Université :
  - Le directeur de l'UFR en exercice est membre de droit
  - Le directeur du master de philosophie en exercice est membre de droit
  - L'UFR de philosophie a désigné Mme le professeur Chantal Jaquet pour représenter l'UFR
  - Reste au Conseil scientifique à désigner une personne de son choix.

Le personnel administratif rattaché à l'ED désigne en son sein son représentant.

- Une fois la composition interne du Conseil connue, le Conseil en formation interne délibère sur les personnalités externes qu'il propose.
- La liste complète des membres du Conseil est communiquée au Conseil scientifique de l'Université, qui examine et valide.
- Le nouveau Conseil se réunit en formation plénière, et propose un nom pour son Président. Le Président de l'Université nomme le directeur de l'ED après avis du Conseil scientifique de l'Université et du Conseil de l'Ecole doctorale.

En définitive, ce processus devrait arriver à son terme à l'été (juin ou septembre). La désignation des membres externes proposés sera examinée lors du prochain Conseil. Jusqu'à la mise en place du nouveau Conseil, le directeur actuel de l'ED assure la transition.

Le conseil délibère alors sur le nom de la personne qu'il propose au Conseil scientifique de l'Université de désigner. Après délibération et vote, le Conseil de l'ED propose le nom de Jean Gayon, professeur à l'UFR de philosophie, directeur sortant, et membre du Conseil scientifique.

Nombre de votants	14
OUI	14
NON	0
Abstention	0

## 4. Contrats doctoraux

Trois points sont soumis à l'examen du Conseil, sur proposition de son directeur.

### 4.1. Format du projet demandé aux candidats

Il y a une disparité dans la composition et l'organisation des dossiers de candidature reçus. J. Gayon demande donc au Conseil de définir une norme uniforme, à adopter à la prochaine campagne. Le Conseil adopte le format suivant. Outre les formulaires réglementaires, le dossier devra obligatoirement contenir :



1. Curriculum vitae.
2. Avis circonstancié du directeur de thèse.
3. Un projet constitué de :

une présentation du sujet et de son intérêt scientifique ainsi qu'un programme de travail prévisionnel (3000 mots maximum) ;  
une bibliographie indicative dans la limite de 2 pages.

#### **4.2. Date de réunion du jury**

Le Conseil arrête la date du 29 juin, à partir de 9h.

#### **4.3. Composition du jury**

Jean Gayon expose le problème. Lors de sa réunion du 31 octobre 2010, le Conseil avait décidé que le jury serait constitué par le Conseil réuni en formation plénière, tous les membres sans exception participant à l'ensemble des votes. Cette disposition a été appliquée en 2008 et 2009. Cette pratique (la participation des étudiants au vote) a suscité des réserves dans l'Université, mais surtout de la part de l'AERES, qui a recommandé que L'ED réexamine le rôle des élus doctorants dans la distribution des allocations de recherche. J. Gayon souhaite donc que le Conseil examine cette question.

Jean Salem exprime ses réserves en ce qui concerne les pratiques récentes d'évaluation au sein de l'université et défend la présence des étudiants dans le jury des contrats doctoraux.

Laurent Jaffro insiste sur le fait qu'il s'agit d'un recrutement. Les étudiants ne devraient pas être juge et partie. Il propose que les étudiants soient présents lors des auditions et délibérations sans prendre part au vote tout en défendant la participation au vote des membres extérieurs, ainsi que du représentant du personnel.

Jean Gayon fait remarquer que depuis 2006 la liste des allocations doit être validée par le conseil de l'école doctorale. C'est la raison pour laquelle le Conseil a décidé de fusionner la fonction « jury » et la fonction « validation ».

Les représentants des étudiants font valoir les points suivants. Bastien Lesage fait remarquer que les étudiants ne participent pas à la rédaction des rapports d'expert sur les dossiers de candidature, ce qui lui semble être déjà une entorse à l'idée d'égalité des membres du Conseil. Il ajoute que les représentants des étudiants ont, entre autres, été désignés pour participer à ce jury. Esther Rogan fait remarquer au conseil que les professeurs sont aussi juge et partie, car les contrats doctoraux représentent pour eux une ressource convoitée. Elle dit qu'il ne faudrait pas mettre en question l'égalité des membres du conseil.

Selon Jacques Dubucs, les membres extérieurs doivent pouvoir voter mais qu'en ce qui concerne les étudiants une procédure conforme à la pratique usuelle est souhaitable.

Jean Gayon déclare qu'il est persuadé que le conseil a commis une erreur en incluant les étudiants dans le jury des contrats doctoraux. La décision a été prise sans en mesurer toutes les implications. Il invite à comparer le problème aujourd'hui rencontré en comparant à des situations comparables : jurys d'examen et comités de recrutement d'enseignants-chercheurs,



de chercheurs, ou de chargés de cours. Dans le premier cas, le collège étudiant n'est jamais présent ni représenté. Dans le second cas non plus.

Jean Salem fait remarquer que les étudiants allocataires font des cours au sein de l'UFR et qu'il ne faudrait pas infantiliser les étudiants.

Ramine Kamrane dit que les décisions ne sont pas prises exclusivement sur la base de compétence d'expert mais aussi en relation aux rapports de forces existant entre les centres de recherche et que la présence des représentants étudiants a été bénéfique de ce point de vue car elle a empêché un partage trop prévisible des contrats.

Laurent Jaffro met en avant le principe de collégialité et dit qu'il faudrait voir si les étudiants peuvent participer à un jury de recrutement

Eric Marquer demande quel serait le sort du représentant du personnel. Laurent Jaffro dit que les ingénieurs d'études votent dans différents jurys.

Lionel Naccache se déclare contre la confusion entre étudiants et professeurs, il souligne la nécessité de cette distinction en termes de compétences.

Eric Marquer souligne que si on exclut les étudiants et qu'on veut faire du jury des contrats doctoraux un jury de recrutement au sens propre, il faudrait fonctionner de manière beaucoup plus restrictive, en nombre fixe avec possibilité de désigner des suppléants etc.

Un consensus ne se dégageant pas sur la question débattue, ni sur l'opportunité de décider par un vote, Jean Gayon propose de prendre le temps d'une réflexion, et de reporter une décision éventuelle.

## **5. Demande de subvention**

Mlle Marion Chottin a adressé à l'école doctorale une demande de subvention de 200 euros pour la publication en braille du livre collectif, paru aux Publications de la Sorbonne (2009), qu'elle a édité sous le titre *L'aveugle et le philosophe — Ou Comment la cécité donne à penser*. Il s'agit de financer partiellement la transcription. Jean Gayon rappelle que par principe l'ED ne finance plus d'ouvrages, à l'exception des volumes de *Philonsorbonne* et, éventuellement, des travaux collectifs reflétant l'activité de l'école doctorale. À titre exceptionnel, le Conseil décide de soutenir. Le soutien prendra la forme soit de vacations, soit d'un règlement sur facture justifiant des frais de transcription dûment désignés et justifiés.

## **6. Philonsorbonne**

Chantal Jaquet, invitée sur cette question, met le Conseil au courant de la gestion de la revue *Philonsorbonne*. La revue n'a pas de problème de trésorerie. En dépit du succès de la revue, et de l'avis très positif de l'AERES, elle estime raisonnable de se contenter d'un seul numéro par an. Ce chiffre est en accord avec un taux raisonnable de sélection des articles ; il garantit la qualité. En outre, les Publications de la Sorbonne ne sauraient assurer l'édition papier d'un



U – PANTHÉON - SORBONNE – 1  
UNIVERSITÉ PARIS 1

## ÉCOLE DOCTORALE DE PHILOSOPHIE

second numéro. En revanche, elle propose d'organiser des réunions transversales au sein de l'École doctorale de philosophie et publier leur résultat dans *Philonsorbonne*.

Le Conseil donne mission à Chantal Jaquet de constituer une cellule opérationnelle qui proposera au Conseil de l'ED une action en ce sens, fin 2010 ou début 2011.

Laurent Jaffro suggère que des étudiants d'autres écoles doctorales puissent soumettre des textes pour publication dans cette revue.

Lionel Naccache soumet l'idée d'une réunion scientifique qui pourrait jouer éventuellement un tel rôle : il propose un atelier ou colloque autour du concept de "représentation" qui réunirait des composantes variées de l'école doctorale de philosophie, ainsi que des doctorants et chercheurs de campus scientifiques parisiens. Une telle journée pourrait avoir lieu en 2011.

Jean Gayon indique qu'une telle proposition pourrait donner lieu à une demande auprès du Collège des écoles doctorales, dont les appels à projets sont précisément destinés à soutenir des opérations d'interconnexion entre les écoles doctorales. Mais ce projet peut aussi prendre la forme d'une opération interne à l'école doctorale de philosophie. Le principe est retenu d'un échange de vues avec C. Jaquet sur ce point.

La réunion prend fin à 13h.

Procès verbal rédigé par Ramine Kamrane et Jean Gayon

Adopté par le Conseil de l'École doctorale de philosophie réuni le 29 juin 2010

Paris le 29 juin 2010-07-07

Jean Gayon  
Directeur de l'école doctorale de philosophie



Annexe 1

**BILAN FINANCIER 2009 (06/11/09)**

	Recettes		Dépenses		Solde
<b>1</b>	Dotation	<b>23500</b>	Missions	<b>4999,74</b>	
<b>2</b>			Fonctionnement de l'école	<b>4727,45</b>	
<b>3</b>			Frais de soutenance (aide forfaitaire aux doctorants)	<b>3564,55</b>	
<b>4</b>			Vacations administratives	<b>1796,41</b>	
<b>5</b>	TOTAL	<b>23500</b>		<b>15088,15</b>	<b>8414,85</b>



**Annexe 2**

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne  
Service budget recherche

BUDGET 2010  
DEPENSES

UB 910 CR 10R16 responsable MR GAYON	BUDGET DE GESTION												
	10312												
Budgetaire nature													
601 Achats et prestations de service													0
604 Produits et prestations de service													0
605 achat de matériel équipements et travaux													0
606 fournitures non stockables eau énergie													0
607 fournitures de bureau													0
608 fournitures d'équipement et de petit équipement													0
609 fournitures administratives					300								300
6095 loque vêtements de travail													0
6097 fournitures et matériels d'enseignement et de recherche non immobiliers													0
6098 fournitures informatiques et logiciels non logiciels													0
<b>Total compte 60</b>	0	0	0	0	300	0	0	0	0	0	0	0	300
6132 locations immobilières													0
6135 locations mobilières													0
614 charges locatives et de co-propriété													0
6152 loint. et répar. sur biens immobiliers (hors contrat)													0
6155 loint. et répar. sur biens mobiliers (hors contrat)													0
6156 maintenance contrat													0
616 primes d'assurances													0
617 études et recherches													0
618 livres, documents et imprimés													0
6183 conférences, séminaires et colloques					2000								2000
6184 colloques													0
6185 frais de colloques séminaires conférences													0
<b>total compte 61</b>	0	0	0	0	2000	0	0	0	0	0	0	0	2000
6214 personnel détaché ou prêt à rétablissement													0
6224 frais de déplacement des enseignants et chercheurs					1000								1000
623 transports													0
6231 publications et relations publiques													0
624 transports de biens transports collectifs													0
6244 frais d'inscription colloques													0
6253 frais de déplacements					6600								6600
6254 missions					2000								2000
6257 frais de réception					100								100
6264 téléphonie					100								100
6265 affranchissement					100								100
6266 internet													0
627 dépenses subsidiaires													0
6271 services linguistiques et assimilés													0
628 concours divers et cotisations													0
6282 chant/besage													0
6283 indemnité forfaitaire du personnel													0
6288 autres prestations extérieures diverses													0
<b>Total compte 62</b>	0	0	0	0	9800	0	0	0	0	0	0	0	9800
636 1 autres impôts taxes administration impôts													0
637 1 autres impôts taxes (autres organismes)													0
<b>TOTAL compte 63</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
651 subventions concessions brevets					64								64
6571 bourses													0
6575 subventions reçues et réparties par état													0
6576 subventions diverses													0
6581 subventions de prestations													0
<b>Total 65</b>	0	0	0	0	64	0	0	0	0	0	0	0	64
66 charges financières													0
67 charges exceptionnelles													0
68 dotations amortissements													0
69 impôts sur bénéfices													0
<b>Total classe 6</b>	0	0	0	0	12164	0	0	0	0	0	0	0	12164
631 impôt taxes sur rémunération adm impôts													0
633 impôt taxes sur rémunération autres organes													0
<b>TOTAL compte 63 national</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
641 indemnités des enseignants													0
642 indemnités des enseignants													0
643 indemnités sages sur formation continue													0
644 indemnités sur convention													0
645 charges sécurité sociale prévoyance													0
648 autres charges de personnel													0
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
203 frais de recherche et développement													0
205 concessions et droits similaires													0
213 cotisations													0
214 contributions sur sol d'état													0
2151 installations techniques complexes													0
2153 matériel scientifique													0
2154 matériel d'enseignement													0
2155 outillage													0
2161 équipements et matériel de cuisine													0
<b>Total 215</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
216 collections													0
2181 installations générales et équipements													0
2182 matériel de transport													0
2183 matériel de bureau													0
2184 matériel													0
2187 matériel informatique													1936
2188 divers matériels													0
<b>Total 218</b>	0	0	0	0	1936	0	0	0	0	0	0	0	1936
<b>TOTAL classe 2</b>	0	0	0	0	1936	0	0	0	0	0	0	0	1936
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0	14100	0	0	0	0	0	0	0	14100

Budget 2010 recettes	
7061	Droits d'inscription spécifiques
7066	Autres prestations de service
7441	Min. éducation nationale
7410	subventions autres ministères
7448	Autres subventions d'exploitations
	autres
	autres
	<b>TOTAL</b>
	0



### Annexe 3

Jocelyn Benoist, 6/10/09 12:02 +0200, Problème des Allocataires Normaliens

1

Delivered-To: gayon@noos.fr  
DKIM-Signature: v=1; a=rsa-sha256; c=relaxed/relaxed;  
d=gmail.com; s=gamma;  
h=domainkey-signature:mime-version:sender:received:date  
:x-google-sender-auth:message-id:subject:from:to:content-type  
:content-transfer-encoding;  
bh=yiYeZBkKa3QWEx2xuwohmr/w3CTlaqLuyOxMJJLwDTc=;  
b=tldKEUbkZFRINjrAC999k/647FVaSGbZ1et+PZxDVf2SFdehipXKtuLKSvU+nM0ZOS  
gLus/Cg05GkR/xcfyjvZuLHrkt8KOqsYWjUgm7ty2qVpJYqS8S2ii3vIqUDTywr6jog  
i6nVIRdbpk/X+oy0wgoLib4Mky+AfOcrOyxXc=  
Sender: jocelyn.benoist@gmail.com  
Date: Tue, 6 Oct 2009 12:02:09 +0200  
X-Google-Sender-Auth: f59ccbe378d44688  
Subject: Problème des Allocataires Normaliens  
From: Jocelyn Benoist <Jocelyn.Benoist@univ-paris1.fr>  
To: Eric Marquer <Eric.Marquer@univ-paris1.fr>, Jean Gayon <gayon@noos.fr>  
X-AV-Checked: clean on av8

Cher Eric,  
Cher Jean,

Je ne veux bien sûr pas ajouter à vos problèmes. Je me rends bien compte que vous faites ce que vous pouvez dans une situation imprévue et difficile.

Il est cependant de mon devoir, dans l'intérêt de notre collectivité, d'exprimer mon insatisfaction quant au mode de règlement (ou de non-règlement) du problème des allocataires normaliens.

La sélection que vous avez opérée dans l'urgence - je sais bien que vous n'aviez pas le choix - pas plus que son ajustement après coup en réponse aux protestations individuelles d'un collègue, ne me satisfont pas, ni dans leur principe, ni dans leur contenu.

Le vote du Conseil était clair: pour cette année, nous demandions un monitorat pour tous les allocataires normaliens candidats, sans exception, ni classement réel autre qu'alphabétique.

Il faut tenir nos engagements, et trouver un monitorat pour toutes et tous, sans établir une hiérarchie que notre conseil, de fait, n'avait pas envisagée, et dont il avait même repoussé le principe dans un vote explicite.

Il y va de l'avenir du système des AMN, qui a toujours constitué un ressource importante pour notre UFR, et un élément de son succès et de son prestige. Les relations privilégiées que cette UFR entretient avec l'ENS, relations éminemment profitables à notre Université, sont en jeu.

Je suis bien conscient de ce que la globalisation des monitorats au sein du nouveau "contrat doctoral" risque de faire porter la charge financière de ce système de façon exclusive par l'Université, au détriment des étudiants non normaliens. Ce n'est pas acceptable, et il paraît clair que des négociations doivent s'ouvrir, au niveau de la Présidence, avec la direction de l'ENS, afin de trouver une solution structurelle à ce problème (co-financement? autre source?).

Sinon les ratés actuels, très mal perçus à l'ENS, risquent de remettre en question la viabilité d'un système qui constitue, pour notre UFR et notre Université, une source constante d'excellents doctorants. Les incidents éminemment regrettables de cette rentrée, auxquels je continue d'espérer qu'une solution globale, c'est-à-dire encore une fois concernant toutes et tous, pourra être trouvée, ne constituent, de ce point de vue, qu'un début.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, transmettre ces observations par la voie hiérarchique?